



## COMMUNE de MANZIAT (Ain)

### PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE du 15 décembre 2010, 20H30.**

Date de la convocation : 9 décembre 2010

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : DESROCHES Daniel, ARNAL Stéphane, BENOIT Jean Luc, BOYAT Denis, BOYAT Marie-Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Pascale, DESMARIS Ludovic, DUBY François, FAVRE Olivier, FEYDEL Josiane, LACROIX Christian, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, VOISIN Luc.

Excusés : COULON Arnaud.

Pouvoirs :

Président de séance : DESROCHES Daniel

Secrétaire de séance : FAVRE Olivier

**CM 12/2010**

☒ Procès-verbal de la séance du 24 novembre 2010:

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente à mains levées, à l'unanimité.

#### **1) Augmentation de la redevance assainissement.**

Afin d'assurer une partie du financement de la nouvelle station d'épuration, il est nécessaire de revoir à la hausse le tarif de l'assainissement. Celui-ci a été augmenté en 2009, mais il est nécessaire de procéder à un nouvel ajustement. La part fixe avait alors été instaurée pour fixer une base en cas de chute des consommations d'eau, mais le tarif n'a pas été suffisamment revu à la hausse. En effet, le budget assainissement n'est doté d'aucune réserve de secours, et il va falloir financer une nouvelle station qui est un investissement lourd mais obligatoire dont on ne connaît pas encore exactement le coût.

Suite aux questions de Christian LACROIX, Luc VOISIN explique que les tarifs d'assainissement sont complètement différents d'une commune à l'autre, certaines ont des parts fixes, d'autres non, et les tarifs vont du simple au double. Manziat infos spécial assainissement va donc être édité en début d'année afin d'expliquer aux administrés cette augmentation.

Monsieur le Maire rappelle qu'il évoque le sujet dans le bulletin annuel et dès qu'il en a l'occasion et invite les conseillers à faire de même.

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il a demandé à la Commune de Feillens si elle voulait bien récupérer les boues de Manziat pour les traiter, ce qui éviterait à la Commune de Manziat de payer plus cher une société extérieure. Le problème de l'épandage des boues est que ces dernières sont de plus en plus toxiques.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra sûrement revoir une nouvelle fois la redevance en 2011, selon l'avancée de la station. Un maître d'œuvre va tout d'abord être recherché afin de déterminer la meilleure solution pour la construction de la station et la réfection des réseaux, ce qui permettra d'avoir une idée plus précise du coup réel des travaux. Il rappelle que des conventions seront passées avec les entreprises afin que leurs rejets soient mieux pris en compte dans leur facturation.

Jean Luc BENOIT explique comment la Commission assainissement a déterminé les nouveaux tarifs. Au début il avait été envisagé d'instaurer une part fixe qui varierait en fonction du nombre de personnes au foyer, afin d'être plus juste avec les personnes seules. Le problème est qu'il n'existe pas de fichier officiel indiquant le nombre de personnes dans un foyer, les indications que possède la mairie ne reposant que sur les déclarations des personnes. C'est pourquoi une part fixe, identique à tous les foyers va être instaurée. Afin que le budget assainissement redevienne autonome dans trois à quatre années, pour ne pas trop pénaliser le budget général, la commission propose de passer la part fixe à 40 € HT soit 43€ TTC et le prix de l'eau à 1.30 € le m3.

La part fixe concernera tous les foyers et tous les raccordements à l'égout, et sera due pour l'année entière par toute personne occupant les lieux au 1<sup>er</sup> janvier. Il n'y aura plus lieu à remboursement lorsque les personnes quitteront la commune en cours d'année. De plus, pour les personnes ayant des puits, une moyenne de la consommation sera faite.

Josiane FEYDEL indique au Conseil qu'il faut prendre en compte le coût de fonctionnement de la station qui est supérieur si on ne traite pas les eaux parasites en amont. Il faut donc travailler tout de suite sur le réseau, contrairement au premier projet qui consistait à simplement faire la station et un bassin d'orage.

Monsieur le Maire en profite pour informer le Conseil que le jugement a été rendu par le Tribunal administratif. La faute des entreprises a été retenue, et la Commune est indemnisée à hauteur de 100 000 €, mais bien en deçà des frais qui ont été engendrés par le dysfonctionnement. Le traitement des boues n'est en effet pas pris en compte dans la condamnation. La somme servira donc à la réparation du risocompostage. Même si les entreprises font appel de ce jugement, les travaux pourront commencer.

Le Conseil municipal adopte à mains levées et à l'unanimité la révision de la redevance d'assainissement à 43€ TTC pour la part fixe et 1.30€ le m<sup>3</sup> d'eau.

## **2) Convention pour la perception de la redevance assainissement.**

Monsieur le Maire propose de confier la tarification de l'assainissement à la société Saur, qui est déjà en charge de la tarification de l'eau. En effet la réalisation de la facturation demande beaucoup de temps, notamment pour vérifier les relevés envoyés par la Saur. Ainsi, les habitants de la commune recevront en une même facture l'eau et l'assainissement et toutes les informations seront gérées directement par la Saur. Le coût du service est de 1.50€ par facture pour la commune, ce qui est pris en compte dans la nouvelle redevance.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention pour la perception de la redevance assainissement avec la Saur.

## **3) Décision modificative n°2 au budget communal.**

En raison du dysfonctionnement de la station d'épuration, l'enlèvement des boues aura coûté beaucoup plus cher que ce qui avait été prévu au budget assainissement. Il y a donc lieu de prélever la somme de 20 000 € au budget principal afin de l'affecter au budget assainissement.

Monsieur le Maire propose d'inscrire la somme de 20 000€ à l'article 657364 « subvention de fonctionnement aux organismes publics à caractère industriel et commercial ».

De plus, il manque la somme de 15 500 € à l'article 6411 « personnel titulaire ».

Il convient donc de rajouter ces sommes, la recette existant déjà du fait des 114 430 € provenant de la cession du bâtiment Bernollin.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, adopte la Décision modificative proposée.

## **4) Décision modificative n°3 au budget assainissement.**

Suite au point précédent, Monsieur le Maire propose d'inscrire la somme de 20 000 € au compte 747 « subventions et participations des collectivités territoriales » afin de l'affecter au compte qui est actuellement en déficit, le compte 611 « sous-traitance générale ».

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité adopte la Décision modificative proposée.

## **5) Constitution de la commission Espace du Chêne.**

Afin d'avancer sur le dossier de la salle polyvalente de l'espace du Chêne, une commission Espace du Chêne est constituée, même si plus tard ce dossier sera pris en main par la commission bâtiment. La commission se réunira afin de travailler le cahier des charges et préparer les diverses étapes pour la réalisation d'un tel projet.

Se désignent donc comme membres de la Commission : Denis LARDET, Josiane FEYDEL, Pascale CATHERIN, Christian CATHERIN, Christian LACROIX, Marie-Eve BOYAT, Denis BOYAT. Monsieur le Maire précise qu'Arnaud COULON fait partie de cette commission et la mènera.

Tous les mois, un compte rendu sur l'avancée des travaux sera réalisé. Olivier FAVRE précise que les autres commissions travailleront en lien avec cette dernière.

Christian LACROIX souhaite que le Conseil se positionne rapidement sur le type de salle qu'il souhaite. Monsieur le Maire donne donc pour mission à la commission de présenter les avantages et inconvénients d'une salle des fêtes et d'une salle polyvalente pour le prochain Conseil Municipal de janvier 2011.

Josiane FEYDEL rappelle que le choix qui va être fait est important car il engage la commune pour de nombreuses années. Elle indique qu'il faudrait prendre attache de la CCPB pour voir ce qu'elle compte faire de son terrain, afin de considérer l'ensemble.

## **6) Comptes rendus des commissions.**

⇒ Commission Assainissement: voir point n°1.

⇒ Commission Environnement : Jean Luc BENOIT dresse le compte rendu de la 1<sup>ère</sup> commission environnement qui s'est déroulée le 2 décembre 2010 et qui visait à lister les points sur lesquels cette dernière devra se pencher : fleurissement 2011, aménagement du rond point entrée Nord, plantation du terrain de foot, compostage, éclairage public, aménagement des PAV, coupe de bois, comptage des hirondelles.

⇒ Commission Communication : Denis BOYAT fait le point des derniers travaux de la commission concernant le bulletin annuel et le Manziat infos dont la distribution se fera le week end du 18 décembre, ainsi que de l'avancée du site internet. Denis BOYAT précise que les difficultés des malvoyants sont prises en compte dans le logiciel de la société.

Il indique au Conseil que la Commission a trouvé un site d'une commune qui propose aux visiteurs un sondage pour connaître leur avis. La Commission envisage donc de créer le même type de questionnaire, qui pourrait être mis en ligne en fin d'année si le site est prêt pour le mois de mai.

⇒ Commission Bâtiment : Denis LARDET dresse le compte rendu de la commission bâtiment du 8 décembre : pose d'un nouveau columbarium pouvant contenir 4 urnes par case et fabrication de plaques doubles pour les couples reposant dans le columbarium actuel, meuble de rangement pour l'école, protection du mur Nord de la bibliothèque, signalétique du CPI et des garages communaux, projets de travaux et suivi des travaux en cours.

François DUBY pose la question de l'intérêt d'investir dans l'immeuble de la bibliothèque si on ne peut augmenter le nombre de salles à l'étage. Jean Luc BENOIT précise alors que si les salles ont deux portes, vu la largeur de l'escalier, il sera possible d'accueillir 49 personnes sur l'étage. Mais il faudra faire les frais de mise en conformité. A l'heure actuelle, la commune a reçu un avis favorable de la commission de sécurité pour l'utilisation d'un bureau à l'étage, qui peut recevoir un nombre maximum de 19 personnes.

Denis LARDET précise que le dégât des eaux de l'église va être pris en charge par l'assurance, et qu'une déclaration a également été faite pour le mur du cimetière dégradé par l'incendie des PAV.

⇒ Commission Education Jeunesse Sport Culture Loisirs : Josiane FEYDEL dresse le compte rendu de la commission du 14 décembre 2010 : bilan des questionnaires aux associations, qui fait ressortir des disparités entre associations et un nombre importants de membres non résidents à Manziat. Mais aussi concours de vitrines pour Noël, aménagement du site du skate-park, bilan de l'occupation des salles communales, fiches de sentiers de randonnée, mise en réseau de la bibliothèque.

Jean Luc BENOIT revient sur l'aménagement du site du skate-park pour mettre en garde la commission sur le matériel qu'elle va choisir. En effet, certaines communes ont eu des problèmes en raison de la mauvaise qualité des équipements qui pose des problèmes de sécurité et vieillit mal.

⇒ Commission Urbanisme : Denis LARDET dresse le bilan des demandes d'urbanisme.

Jean Luc BENOIT revient sur le lotissement d'impact immobilier: l'aménagement du trou d'eau et la construction d'une plateforme permettant aux camions incendie de se remplir pour remplacer un réservoir d'eau sur le lotissement n'ont toujours pas été réalisés.

### **Informations et questions diverses.**

⇒ Monsieur le Maire informe le Conseil que le bief du Muselet sera loué à Guillaume SIBELLAS, seul postulant, pour la somme de 121€ par an pour 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

⇒ Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil que l'association foncière va pouvoir être installée, la commune ayant reçu les modèles de statut. Le bureau sera convoqué en début d'année.

⇒ Pascale CATHERIN revient sur le comptage qui a eu lieu route de Chevroux.

(Séance levée à 23h00)

**Le Maire,**

**Le Secrétaire,**

**Les Conseillers,**